

Règlement du Trail Blanc de Valloire 2020

1. Organisation

Le Trail Blanc de Valloire est organisés par SiBo Conseil. Il s'agit d'un trail nocturne.

2. Parcours & catégories

Lieu	Valloire	
Date	Jeudi 5 Février 2020	
Parcours	1 et 5km Non chronométrée	10Km
Cat.	A partir de cadet (2004 et avant) pour le 10km. Ouvert à tous pour le 5km	

3. Inscriptions

Tarif course ou randonnée : 5€ ou 10€. Les droits d'inscription comprennent : Droit de participation à la course, dotation d'inscription (cadeau dans la limite des stocks disponibles et dossard), ravitaillement(s).

Condition d'admission :

- Pour les licenciés:

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisation se réserve le droit de refuser un justificatif non valide.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

4. Remise des dossards et départ

Attention : Fin des inscriptions et du retrait des dossards 30min avant le départ de chaque course. Ceux-ci se dérouleront dans l'aire de départ des courses, de 13h00 à 17h30 sur la place de la Mairie.

Les départs des courses seront donnés à 18h.

5. Equipement obligatoire

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâton, de chaînes ou ressorts à neige est autorisé.

Matériel obligatoire (pour les courses et randonnées) : lampe frontale, veste thermique, couverture de survie. Des vérifications pourront être effectuées par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Matériel commun à toutes les courses : un gobelet pour les ravitaillements. Dans leur démarche écoresponsable, le Trail de la Jarriarde ne prévoit plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

6. Sécurité

Des postes de sécurité seront implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison avec le PC course. Des équipes médicales seront présentes sur le parcours. Les médecins, les secouristes et les bénévoles officiels seront habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

7. Ravitaillements

Composition des ravitaillements :

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, thé
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

Lieux de ravitaillement :

- Aire de départ / arrivée

8. Barrières horaires, contrôles et abandons

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

9. Remise des prix et récompenses

Les remises de prix se dérouleront à partir de 19h30 dans l'aire d'arrivée.

Les 5 premiers « scratch » homme et femme seront récompensés.

10. Annulation et remboursement

Aucun remboursement prévu par l'organisation. Sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course et dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure, le participant aura la possibilité de reporter son inscription sur une autre course organisée par SiBo Conseil ([WST](#), [Trails de Bozel Mont-Jovet](#) ou [Trails de Pralognan-la-Vanoise](#)), à tarif d'inscription équivalent, dans l'année ou sur l'année suivante (limité à 1an).

11. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle

12. Météo

Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritrus)

Refus de se faire examiner par un médecin

Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle

Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

13. Equipement obligatoire

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâton, de chaines ou ressorts à neige est autorisé.

Matériel obligatoire (pour les courses et randonnées) : lampe frontale, veste thermique, couverture de survie. Des vérifications pourront être effectuées par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

14. Sécurité

Des pisteurs-secouristes assureront la sécurité et resteront en liaison avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

15. Ravitaillements

Composition des ravitaillements :

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, thé
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

Lieux de ravitaillement :

- Aire de départ / arrivée : Fin de 1^{ère} boucle et ravitaillement d'arrivée

16. Barrières horaires, contrôles et abandons

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

17. Remise des prix et récompenses

Les remises de prix se dérouleront à partir de 19h30 dans l'aire d'arrivée

Les 5 premiers « scratch » homme et femme seront récompensés.

18. Annulation et remboursement

Aucun remboursement prévu par l'organisation. Sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course et dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure, le participant aura la possibilité de reporter son inscription sur une autre course organisée par SiBo Conseil ([WST](#), [Trails de Bozel Mont-Jovet](#) ou [Trails de Pralognan-la-Vanoise](#)), à tarif d'inscription équivalent, dans l'année ou sur l'année suivante (limité à 1an).

19. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle
- Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

20. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli ou d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

21. Ethique et environnement

Les Trails se déroulent dans un cadre préservé au sein de Parc Naturel Régionaux. Tout coureur vu en train de jeter des déchets, de « couper » des sentiers, ou adoptant tout autre comportement à l'encontre du respect de l'environnement, des organisateurs ou autres participants, sera disqualifié.

22. Assurance

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

23. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

24. Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires, en cas de forces majeures.

25. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

26. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

27. Réglementation FFA

Le Trail Blanc de Valloire se déroule en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

